



Ville d'Esch-sur-Alzette

Personnel

Date de l'annonce publique de la séance:
16.09.2010

Date de la convocation des conseillers:
16.09.2010

point de l'ordre du jour :
10A₂

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 24 septembre 2010

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Maroldt, Snel, Roller, Huss, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig et Baum conseillers, Clement Jeannot, secrétaire communal.

Absents : Hannen et Becker, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Création d'un poste d'expéditionnaire administratif auprès des structures socio-éducatives de la Ville

Vu sa délibération du 14 juillet 1977 portant nouvelle confirmation du cadre des fonctionnaires et employés de la Ville telle qu'elle a été modifiée par la suite,

Considérant que cette délibération a trouvé l'approbation du Ministre de l'Intérieur le 8 avril 1977, No 900/77,

Vu sa délibération du 2 juillet 2010 portant création auprès des structures socio-éducatives entre autres d'un poste d'employé communal appartenant à la carrière C,

Considérant que le collège échevinal a procédé à un recrutement interne avec comme résultat la décision de confier le poste administratif auprès des structures socio-éducatives à un expéditionnaire administratif ayant manifesté son désir de mutation,

Considérant qu'en conséquence il y a lieu de régulariser la situation en y procédant à la création d'un poste d'expéditionnaire administratif,

Considérant que par voie de conséquence le poste d'employé communal nouvellement créé est à supprimer,

Vu l'avis de la commission du personnel du 21 septembre 2010,

Après délibération,

d é c i d e
à l'unanimité

- 1) de créer auprès des structures socio-éducatives un poste de fonctionnaire dans la carrière de l'expéditionnaire administratif.
- 2) de supprimer per voie de conséquence le poste d'employé communal appartenant à la carrière C, poste nouvellement créé par décision du conseil communal du 2 juillet 2010.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 18.10.10.
Pour expédition conforme,
Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre